

— Vous êtes

UN PROFESSIONNEL



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise

4 rue de l'Abbé du Bos | 03.44.82.14.14 | caue60@wanadoo.fr | caue60.com

La Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 affirme que « L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ». Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E) poursuit sur le plan local les objectifs définis au niveau national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture, de son environnement et du paysage avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. L'ensemble de ses missions d'information, de sensibilisation, de conseil et de formation s'exprime entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

— Vous êtes

UN PROFESSIONNEL

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise propose aux acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain des formations pour compléter ou actualiser leurs connaissances dans les domaines (A.U.E) de l'architecture, l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Pour répondre à vos préoccupations et besoins spécifiques le C.A.U.E :

- Met à disposition *un centre d'accueil* pour des formations.
- Propose des ressources documentaires et des publications adaptées à vos demandes.
- Sensibilise lors de *journées de visite*, de conférences ou de débats thématiques.
- Met en avant des démarches et des projets de références via *l'Observatoire* des C.A.U.E.

Le C.A.U.E peut intervenir sur la qualité architecturale, les permis de construire, les techniques ou encore les technologies et les matériaux de construction.